

# 51 élu.e.s finistérien.ne.s demandent au président Macron de tout faire pour libérer Salah Hamouri

À l'initiative de Piero Rainero, élu communiste à Quimper, prolongée par Ismaël Dupont et Jacqueline Héré, élu.e.s communistes à Morlaix et Brest et d'autres élu.e.s : 51 élu.e.s finistériens ont signé une lettre ouverte au président de la République pour que la France intervienne au plus vite pour la libération de notre compatriote M. Salah Hamouri, emprisonné en Israël.

D'autres élu.e.s finistérien.ne.s peuvent encore signer cette lettre ouverte au président de la République contre l'injustice et la violation de l'état de droit que constitue cette arrestation administrative et politique.



**Lettre ouverte à**

**Monsieur le Président de la République**

**55, rue du Faubourg Saint-Honoré**

**75 008 PARIS.**

***Demande d'intervention de la France pour la libération de notre compatriote Monsieur Salah***

## **Hamouri emprisonné en Israël.**

Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la situation de notre compatriote Monsieur Salah Hamouri, 32 ans, avocat spécialisé dans la défense des Droits de l'Homme, emprisonné en Israël depuis le 23 août dernier sans qu'aucun motif ne lui ait été signifié, ni à ses avocats.

Un tribunal israélien a décidé il y a quelques jours son maintien en « détention administrative » pour une durée de 6 mois renouvelable sans aucune inculpation ni jugement. Il s'agit là d'une procédure héritée du mandat britannique sur la Palestine au début du siècle dernier qu'appliquent les autorités de Tel-Aviv et qui peut conduire à des internements administratifs par périodes de 6 mois renouvelées indéfiniment sans aucun jugement.

L'arbitraire a déjà marqué la vie de ce jeune avocat franco-palestinien demeurant à Jérusalem. Il a dû subir en effet, alors qu'il était étudiant, de 2005 à 2011, 7 longues années de prison reposant sur des accusations infondées, les faits qui lui étaient reprochés n'ayant jamais, et pour cause, été établis. Le Président Nicolas Sarkozy et le Ministre des Affaires Étrangères de l'époque, Monsieur Alain Juppé, prenant acte de cette absence totale d'éléments à charge, étaient intervenus auprès du gouvernement israélien pour obtenir sa libération. Dans un communiqué le Ministère des Affaires Étrangères s'était même « réjoui » de cette libération.

L'acharnement contre Monsieur Salah Hamouri, qui vise à travers lui la lutte légitime du peuple palestinien pour le respect de ses droits et de sa liberté, pour le respect des décisions de l'ONU, n'a que trop duré.

Aujourd'hui face à un tel arbitraire notre compatriote ne peut compter que sur les autorités françaises pour retrouver la liberté.

*Nous nous permettons de vous indiquer que de très nombreuses associations, la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, l'Union Juive pour la Paix, le Syndicat des Avocats de France, l'Association France-Palestine Solidarité, entre autres, réclament la libération immédiate de Monsieur Salah Hamouri. De même que des personnalités aussi diverses que MM. Michel Warschawski (historien israélien, fils de l'ancien Grand Rabbin de Strasbourg), Pierre Joxe (ancien ministre), Christiane Hessel (veuve de M. Stéphane Hessel), Jean Ziegler (vice-président de la commission des Droits de l'Homme de l'ONU), Rony Brauman (fondateur de Médecins sans Frontières), Michel Tubiana (Président d'honneur de la LDH), Richard Falk (professeur de droit international aux USA), ainsi que des députés, des sénateurs, des syndicalistes, des intellectuels, des journalistes, des artistes...Des conseils municipaux, départementaux ont également adopté des vœux en ce sens.*

*Nous vous demandons par conséquent, Monsieur le Président de la République, d'agir au plus vite et avec fermeté, de faire entendre la voix de la France pour exiger la libération de l'un des siens comme vous avez su le faire pour obtenir la libération des prisons turques du journaliste Monsieur Loup Bureau.*

*Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.*



Les 51 signataires finistérien.ne.s au 7 octobre 2017 :

BELLEC Claude, conseillère municipale déléguée de Brest, PCF

BERGOT Bertrand, conseiller municipal de Carhaix

BEUZIT Michèle, maire de Lannéanou

CLOAREC Jean-Pierre, conseiller municipal de Morlaix,  
coopérative citoyenne

CORRE Christian, conseiller municipal de Plourin lès Morlaix

CREIGNOU Michel, adjoint au maire de Guissény

DUPONT Ismaël, élu à Morlaix et Morlaix-Communauté, PCF-Front  
de gauche

GOUÉDARD Hervé, conseiller municipal de Morlaix, PS

GRAMOULLÉ Gilbert, conseiller municipal et communautaire de  
Quimper, PS

GRIVEAU Jean-Louis, conseiller municipal de Douarnenez,  
Ensemble Douarnenez

GUEGUENIAT Paul, conseiller délégué à Saint-Yvi, UDB

GUELLEC Éric, conseiller municipal de Brest, vice-président de  
Brest Métropole, PCF

GUÉMÉNÉ Yannick, élu à Plouégat Guerrand et délégué à Morlaix-  
Communauté

GUILLEMOT Matthieu, conseiller municipal et communautaire de  
Poher Communauté, NPA

HÉRÉ Jacqueline, adjointe au maire de Brest, PCF

HÉRÉ Roger, conseiller municipal de Plouigneau, PCF-Front de  
gauche

HUON Joëlle, conseillère municipale de Plouigneau, conseillère départementale, PS

JAOUEN Roland, conseiller municipal de Plonéour-Lanvern, FI

JEUDY Jean-Pierre, maire honoraire de Carhaix

KERGUILLEC Julien, conseiller municipal de Pleyber-Christ, FI

KERVEN Anne-Marie, adjointe au maire de Brest, UDB

LAINÉ Jérémy, adjoint au maire de Guimaëc, PCF

LE BELLEC Étienne, conseiller municipal du Guilvinec, PCF

LE BIGOT Daniel, conseiller municipal de Quimper, EELV

LE BRAS Olivier, conseiller régional, PS

LE BIHAN Marie-Madeleine, adjointe au maire de Rosporden, divers gauche

LIZIAR Pierre-Yves, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon, PCF

LUCAS Jean-Michel, conseiller municipal et communautaire de Landeleau, FI

MAZELIN Isabelle, adjointe au maire du Relecq Kerhuon, PCF

MOISAN Yves, maire de Plouézoc'h, vice-président de Morlaix Communauté, PS

NOLL Sarah, élue à Morlaix et Morlaix-Communauté, coopérative citoyenne

OLIVIER Alain, conseiller municipal de Plozévet

PARCHEMINAL Jean-Michel, maire de Plounéour-Menez

PEREIRA Véronique, maire du Cloître Saint Thégonnec

PIERRET Sorence, conseillère municipale de Douarnenez,

Ensemble Douarnenez

PIRIOU Thierry, maire de Pleyber-Christ, PS

QUELENNEC Ludovic, conseiller municipal de Kerlaz, PCF

QUEMENER Paul, maire de Berrien

RAINERO Piero, conseiller municipal de Quimper, PCF

RANNOU Jacques, maire-délégué de Kernevel, PCF

REBOURS Alain, conseiller municipal de Plounéour-Menez,  
Ensemble

RICHARD Anita, conseillère municipale de Rosporden, PCF

RIVIÈRE Gilles, conseiller municipal de Châteauneuf du Faou,  
PCF

SCATTOLIN Valérie, conseillère municipale de Morlaix, FDG

STERVINOU Matthieu, conseiller municipal de Quimper, PS

TANGUY Jean-Marc, conseiller départemental, élu municipal et  
communautaire de Quimper, PS

TROADEC Christian, maire de Carhaix, conseiller départemental

TUPIN Hugues, conseiller municipal de Douarnenez

TURLAN Émile, conseiller municipal de Landivisiau

VERMOT Jean-Paul, conseiller départemental, élu municipal et  
communautaire de Morlaix, PS

VIGNON Laurence, conseillère municipale de Quimper, PS